

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-13 21SGADL0036

SEANCE DU
18 MARS 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 64
<u>Date de convocation :</u> 12 mars 2021
<u>Date d'affichage :</u> 19 mars 2021

<u>OBJET :</u> Budget annexe transports - Reprise en section de fonctionnement de l'avance remboursable versée en 2020 par l'Etat
--

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 71
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 71
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 7 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 mars à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme MATHOS (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Alain BALLOT)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

SECRETARE DE SEANCE :

M. Christian GRAND



Vu la loi n°2020-173 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 ;

Vu le décret n°2020-1713 du 28 décembre 2020 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 ;

Vu l'article 138 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 relatif à l'enregistrement des avances remboursables en recette du compte administratif 2020 des AOM ;

Vu la convention d'avance remboursable tripartite intervenue entre la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau, la direction départementale des finances publiques et la préfecture, le 14 janvier 2021 ;

Vu la note de service 2021-01-43333 du 19 janvier 2021 relative aux dispositions budgétaires et comptables applicables dans le cadre des dispositifs instaurés par les lois de finances rectificatives pour 2020 (dites LFR3 et LFR4) ;

Le rapporteur expose :

« La loi de finances rectificative du 30 novembre 2020 a créé un programme d'avances remboursables destinées à soutenir les autorités organisatrices de la mobilité à la suite des conséquences de l'épidémie de covid-19 et notamment répondre à la baisse des recettes tarifaires et du versement mobilité.

Dans ce cadre, une convention est intervenue avec la direction départementale des finances publiques et la préfecture, le 14 janvier 2021 pour fixer les modalités de mise en œuvre de l'avance remboursable accordée à la communauté urbaine. Les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de l'avance : 447 630 €
- Taux : 0
- Remboursement : A compter de l'année suivant celle où le montant des recettes issues du versement mobilité et des recettes tarifaires est égal à la moyenne des montants perçus entre 2017 et 2018
- Durée de remboursement : Minimum 6 ans

Conformément aux dispositions réglementaires, le versement de l'avance est intervenu au mois de janvier afin d'être comptabilisé sur l'exercice 2020 et a été constaté en section d'investissement.

A titre exceptionnel et dérogatoire, et pour le seul montant de l'avance versée par l'Etat, les AOM sont autorisés à la reprendre en section de fonctionnement sur la base d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Par conséquent, il est proposé d'autoriser la reprise du montant de l'avance versée par l'état en section de fonctionnement. Il est toutefois précisé que son remboursement interviendra en section d'investissement.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

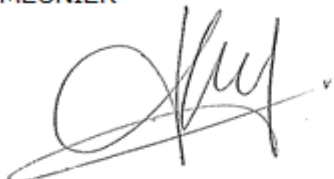
- D'autoriser la reprise en section de fonctionnement de l'avance versée par l'Etat à la CUCM sur le budget annexe des transports d'un montant de 447 630 € ;
- De prévoir au budget primitif du budget annexe des transports pour 2021, les autorisations budgétaires pour permettre la réalisation des écritures comptables

afférentes.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 19 mars 2021
et publié, affiché ou notifié le 19 mars 2021

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

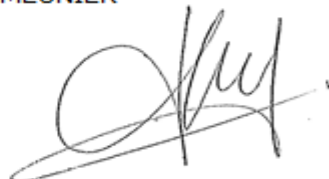
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', with a large, sweeping underline that extends to the right.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', with a large, sweeping underline that extends to the right.